

AMENDEMENT ORGANIQUE - NFU44-051

COMPOST VERT 0-15 mm

AMENDEMENT ORGANIQUE selon la Norme NFU 44-051
dénomination n°4 : Compost Vert

Nature des matières premières par ordre décroissant d'importance sur la matière sèche :	Compost obtenu à partir de végétaux issus en tout ou partie de l'entretien des jardins et espaces vert (tontes, tailles, élagages, feuilles, etc...) bruts, ayant subi un procédé de compostage caractérisé.		
Transformation biologique	Compostage par fermentation aérobie (de 4 à 6 mois)		
Lot de fabrication :	BE_IAB_0423 BE_IAB_0124 BE_IAB_0224 BE_IAB_0324	Lot de production :	BE2024_BE_IAB_C20_0423 BE2024_BE_IAB_C20_0124 BE2024_BE_IAB_C20_0224 BE2024_BE_IAB_C20_0324
Lot de commercialisation :		BE_IAB_2024	

	Éléments de caractérisation		
	Paramètres	Teneurs analysées (sur brut)	Valeurs seuils
Paramètres agronomiques	M.S. (% sur M.B.)	60,0%	≥ 30 %
	M.O. (% sur M.B.)	24,0%	≥ 20 %
	pH	8,0	
	C / N	14	< 40
	$N_{\text{tot}} = N_{\text{org}} + N\text{-NO}_3^- + N\text{-NH}_4^+$	1,0%	< 3%
	$N_{\text{org non uréique}}$ (% sur M.B.)	1,0%	
	P ₂ O ₅ (% sur M.B.)	0,40%	< 3%
Inertes (% sur MS)	K ₂ O (% sur M.B.)	0,80%	< 3%
	Verres et métaux > 2 mm	0,09%	< 2 % +/- 0,75
	Films + PSE > 5 mm	0,00%	< 0,3 % +/- 0,065
Potentiel de minéralisation du carbone	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	9,20%	
Potentiel de minéralisation de l'azote	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	6,50%	
Fractionnement biochimique	Autres plastiques > 5 mm	0,03%	< 0,8 % +/- 0,25
	Fraction soluble (% sur M.B.)	6,0%	
	Hemicellulose (% sur M.B.)	0,4%	
	Cellulose (% sur M.B.)	4,8%	
Indice de stabilité biologique	Lignine et cutine (% sur M.B.)	9,0%	
	Indice ISMO (en % de la MO)	76,4%	

Conseil d'utilisation :	10 à 20 tonnes de matière brute/hectare
--------------------------------	---

Recommandations d'emploi :	<p>Ne pas dépasser la dose préconisée.</p> <p>Les doses d'apports doivent être ajustées en fonction du besoin des cultures et de la teneur en éléments fertilisants des sols.</p> <p><i>Sous réserve de tenir compte des dispositions des programmes d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole prévus à l'article R. 211-80 du code de l'environnement au titre de la directive 91/676/CEE susvisée et des périodes d'utilisation. Ne pas dépasser la dose préconisée</i></p> <p>Stocker de façon à éviter toute lixiviation du produit vers les eaux superficielles ou souterraines.</p> <p>Eviter tout épandage sur des sols dont le pH est inférieur à 5.</p> <p>Impropre à la consommation animale et humaine.</p> <p>Ne pas ingérer. Se laver les mains et se sécher les mains après usage.</p>
-----------------------------------	---

Conditionnement :	Vrac / masse nette : consulter le(s) ticket(s) de pesée. Volume (exprimé en m ³) Conditionné en sac / volume (exprimé en litre)
--------------------------	--

Mis sur le marché par :		Siège : 1, route de Ruederbach 68560 HIRSINGUE Tél : 03 89 07 18 66 Fax : 03 89 07 16 89 www.agrivalor.eu	Contact agronomique : Guy MEINRAD port. : 06 815 843 66 e-mail : guy.meinrad@agrivalor.eu
--------------------------------	---	--	---

Cette fiche doit être tenue à disposition des organismes compétents en cas de contrôle.

Nous réunissons l'ensemble de nos compétences afin de délivrer un produit de qualité et dont les teneurs sont conformes aux seuils réglementaires.

Néanmoins nous recommandons à chaque utilisateur d'adapter les pratiques aux conditions locales.

AMENDEMENT ORGANIQUE - NFU44-051

COMPOST VERT 0-15 mm

AMENDEMENT ORGANIQUE selon la Norme NFU 44-051
dénomination n°4 : Compost vert

Nature des matières premières par ordre décroissant d'importance sur la matière sèche :	Compost obtenu à partir de végétaux issus en tout ou partie de l'entretien des jardins et espaces vert (tontes, tailles, élagages, feuilles, etc...) bruts, ayant subi un procédé de compostage caractérisé.
Transformation biologique :	Compostage par fermentation aérobie

Lot de fabrication :	CA0423 CA0124 CA0224 CA0324	Lot de production :	CA2024_CA0423 CA2024_CA0124 CA2024_CA0224 CA2024_CA0324
Lot de commercialisation :		CA2024	

	Eléments de caractérisation		
	Paramètres	Teneurs analysées	Valeurs seuils
Paramètres agronomiques	M.S. (% sur M.B.)	63,0%	≥ 30 %
	M.O. (% sur M.B.)	22,0%	≥ 20 %
	pH	8,0	
	C / N	15	< 40
	$N_{tot} = N_{org} + N-NO_3^- + N-NH_4^+$	1,0%	< 3%
	$N_{org\ non\ uréique}$ (% sur M.B.)	0,9%	
	P_2O_5 (% sur M.B.)	0,40%	< 3%
	K_2O (% sur M.B.)	1,00%	< 3%
Inertes (% sur MS)	Verres et métaux > 2 mm	0,10%	< 2 % +/- 0,75
	Films + PSE > 5 mm	0,00%	< 0,3 % +/- 0,065
	Autres plastiques > 5 mm	0,02%	< 0,8 % +/- 0,25
Potentiel de minéralisation du carbone	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	11,30%	
Potentiel de minéralisation de l'azote	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	1,50%	
Fractionnement biochimique	Fraction soluble (% sur M.B.)	7,5%	
	Hemicellulose (% sur M.B.)	0,6%	
	Cellulose (% sur M.B.)	4,2%	
	Lignine et cutine (% sur M.B.)	9,7%	
Indice de stabilité de la Matière Organique	Indice ISMO (en % de la MO)	82,1%	

Conseil d'utilisation viticulture :	En entretien: jusqu'à 20 m ³ /ha (13 t de MB/ha) Avant plantation : jusqu'à 50 m ³ /ha (30 t de MB/ha)
Conseil d'utilisation maraîchage :	En entretien (plein champ) : jusqu'à 5 L /m ² En lit de semence (localisé) : jusqu'à 30 L /m ²

Indications spécifiques :	<p>Ne pas dépasser la dose préconisée</p> <p>Les doses d'apports doivent être ajustées en fonction du besoin des cultures et de la teneur en éléments fertilisants des sols.</p> <p><i>Sous réserve de tenir compte des dispositions des programmes d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole prévus à l'article R. 211-80 du code de l'environnement au titre de la directive 91/676/CEE susvisée et des périodes d'utilisation.</i></p> <p>Stocker de façon à éviter toute lixiviation du produit vers les eaux superficielles ou souterraines.</p> <p>Eviter tout épandage sur des sols dont le pH est inférieur à 5.</p> <p>Impropres à la consommation animale et humaine.</p> <p>Ne pas ingérer. Se laver les mains et se sécher les mains après usage.</p>
---------------------------	--

Conditionnement :	Vrac / masse nette : consulter le(s) ticket(s) de pesée. Volume (exprimé en m ³)
-------------------	--

Mis sur le marché par :	Valorisation de déchets végétaux et organiques  CENTR'ALSACE COMPOST	Siège : 1, route de Ruederbach 68560 HIRsingUE Tél : 03 89 07 18 66 Fax : 03 89 07 16 89 www.agrivalor.eu	Contact agronomique : Guy MEINRAD port. : 06 815 843 66 e-mail : guy.meinrad@agrivalor.eu
-------------------------	---	--	---

Cette fiche doit être tenue à disposition des organismes compétents en cas de contrôle.
Nous réunissons l'ensemble de nos compétences afin de délivrer un produit de qualité et dont les teneurs sont conformes aux seuils réglementaires.
Néanmoins nous recommandons à chaque utilisateur d'adapter les pratiques aux conditions locales.

AMENDEMENT ORGANIQUE - NFU44-051

COMPOST VERT 0-15 mm

AMENDEMENT ORGANIQUE selon la Norme NFU 44-051
dénomination n°4 : Compost Vert

Nature des matières premières par ordre décroissant d'importance sur la matière sèche :	Compost obtenu à partir de végétaux issus en tout ou partie de l'entretien des jardins et espaces vert (tontes, tailles, élagages, feuilles, etc...) bruts, ayant subi un procédé de compostage caractérisé.
Transformation biologique :	Compostage par fermentation aérobie (de 4 à 6 mois)

Lot de fabrication :	SC0323 SC0423 SC0124	Lot de production :	SC2024_0323 SC2024_0423 SC2024_0124
Lot de commercialisation :		SC2024	

	Éléments de caractérisation		
	Paramètres	Teneurs analysées	Valeurs seuils
Paramètres agronomiques	M.S. (% sur M.B.)	66,0%	≥ 30 %
	M.O. (% sur M.B.)	23,0%	≥ 20 %
	pH	8,1	
	C / N	15	< 40
	$N_{\text{tot}} = N_{\text{org}} + N\text{-NO}_3^- + N\text{-NH}_4^+$	1,0%	< 3%
	$N_{\text{org non uréique}}$ (% sur M.B.)	0,9%	
	P_2O_5 (% sur M.B.)	0,35%	< 3%
Inertes (% sur MS)	K_2O (% sur M.B.)	0,70%	< 3%
	Verres et métaux > 2 mm	0,12%	< 2 % +/- 0,75
	Films + PSE > 5 mm	0,00%	< 0,3 % +/- 0,065
Potentiel de minéralisation du carbone	Autres plastiques > 5 mm	0,00%	< 0,8 % +/- 0,25
Potentiel de minéralisation de l'azote	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	2,8%	
Fractionnement biochimique	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	0,5%	
	Fraction soluble (% sur M.B.)	10,3%	
	Hemicellulose (% sur M.B.)	0,0%	
	Cellulose (% sur M.B.)	5,4%	
Indice de stabilité biologique	Lignine et cutine (% sur M.B.)	8,7%	
	Indice ISMO (en % de la MO)	79,5%	

Conseil d'utilisation viticulture :	En entretien : jusqu'à 20 m ³ /ha (13 t de MB/ha) Avant plantation : jusqu'à 50 m ³ /ha (30 t de MB/ha)
Conseil d'utilisation maraîchage :	En entretien (plein champ) : jusqu'à 5 L /m ² En lit de semence (localisé) : jusqu'à 30 L /m ²

Recommandations d'emploi :	<p>Ne pas dépasser la dose préconisée</p> <p>Les doses d'apports doivent être ajustées en fonction du besoin des cultures et de la teneur en éléments fertilisants des sols.</p> <p><i>Sous réserve de tenir compte des dispositions des programmes d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole prévus à l'article R. 211-80 du code de l'environnement au titre de la directive 91/676/CEE susvisée et des périodes d'utilisation.</i></p> <p>Stocker de façon à éviter toute lixiviation du produit vers les eaux superficielles ou souterraines.</p> <p>Eviter tout épandage sur des sols dont le pH est inférieur à 5.</p> <p>Impropre à la consommation animale et humaine.</p> <p>Ne pas ingérer. Se laver les mains et se sécher les mains après usage.</p>
----------------------------	---

Conditionnement :	Vrac / masse nette : consulter le(s) ticket(s) de pesée. Volume (exprimé en m ³) Conditionné en sac / volume (exprimé en litre)
-------------------	--

Mis sur le marché par :	<p>Valorisation de déchets végétaux et organiques</p>  <p>Siège : 1, route de Ruederbach 68560 HIRSINGUE Tél : 03 89 07 18 66 Fax : 03 89 07 16 89 www.agrivalor.eu</p> <p>Contact agronomique : Guy MEINRAD port. : 06 815 843 66 e-mail : guy.meinrad@agrivalor.eu</p>
-------------------------	---

Cette fiche doit être tenue à disposition des organismes compétents en cas de contrôle.
Nous réunissons l'ensemble de nos compétences afin de délivrer un produit de qualité et dont les teneurs sont conformes aux seuils réglementaires.
Néanmoins nous recommandons à chaque utilisateur d'adapter les pratiques aux conditions locales.

AMENDEMENT ORGANIQUE - NFU44-051

COMPOST VERT 0-15 mm

*AMENDEMENT ORGANIQUE selon la Norme NFU 44-051
dénomination n°4 : Compost vert*

Nature des matières premières par ordre décroissant d'importance sur la matière sèche :	Compost obtenu à partir de végétaux issus en tout ou partie de l'entretien des jardins et espaces vert (tontes, tailles, élagages, feuilles, etc...) bruts, ayant subi un procédé de compostage caractérisé.
Transformation biologique :	Compostage par fermentation aérobie

Lot de fabrication :	WI0323 WI0124 WI0224 WI0324	Lot de production :	WI2024_0323 WI2024_0124 WI2024_0224 WI2024_0324
----------------------	--------------------------------------	---------------------	--

Lot de commercialisation n° :

WI2024

	Eléments de caractérisation		
	Paramètres	Teneurs analysées	Valeurs seuils
Paramètres agronomiques	M.S. (% sur M.B.)	59,0%	≥ 30 %
	M.O. (% sur M.B.)	22,0%	≥ 20 %
	pH	7,0	
	C / N	15	< 40
	$N_{tot} = N_{org} + N-NO_3^- + N-NH_4^+$	0,9%	< 3%
	N_{org} non uréique (% sur M.B.)	0,9%	
	P ₂ O ₅ (% sur M.B.)	0,40%	< 3%
	K ₂ O (% sur M.B.)	0,60%	< 3%
Inertes (% sur MS)	Verres et métaux > 2 mm	0,10%	< 2 % +/- 0,75
	Films + PSE > 5 mm	0,00%	< 0,3 % +/- 0,065
	Autres plastiques > 5 mm	0,00%	< 0,8 % +/- 0,25
Potentiel de minéralisation du carbone	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	11,0%	
Potentiel de minéralisation de l'azote	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	0,7%	
Fractionnement biochimique	Fraction soluble (% sur M.B.)	7,8%	
	Hemicellulose (% sur M.B.)	0,8%	
	Cellulose (% sur M.B.)	3,1%	
	Lignine et cutine (% sur M.B.)	9,3%	
Indice de stabilité biologique	Indice ISMO (en % de la MO)	84,3%	

Conseil d'utilisation viticulture :	En entretien : jusqu'à 20 m ³ /ha (13 t de MB/ha) Avant plantation : jusqu'à 50 m ³ /ha (30 t de MB/ha)
Conseil d'utilisation maraîchage :	En entretien (plein champ) : jusqu'à 5 L/m ² En lit de semence (localisé) : jusqu'à 30 L/m ²

Recommandations d'emploi :	<p>Ne pas dépasser la dose préconisée</p> <p>Les doses d'apports doivent être ajustées en fonction du besoin des cultures et de la teneur en éléments fertilisants des sols.</p> <p><i>Sous réserve de tenir compte des dispositions des programmes d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole prévus à l'article R. 211-80 du code de l'environnement au titre de la directive 91/676/CEE susvisée et des périodes d'utilisation.</i></p> <p>Stocker de façon à éviter toute lixiviation du produit vers les eaux superficielles ou souterraines.</p> <p>Eviter tout épandage sur des sols dont le pH est inférieur à 5.</p> <p>Impropres à la consommation animale et humaine.</p> <p>Ne pas ingérer. Se laver les mains et se sécher les mains après usage.</p>
----------------------------	--

Conditionnement :	Vrac / masse nette : consulter le(s) ticket(s) de pesée. Volume (exprimé en m ³) Conditionné en sac / volume (exprimé en litre)
-------------------	--

Mis sur le marché par :	Valorisation de déchets végétaux et organiques  AGRIVALOR® WITTENHEIM	Siège : 1, route de Ruederbach 68560 HIRSINGUE Tél : 03 89 07 18 66 Fax : 03 89 07 16 89 www.agrivalor.eu	Contact agronomique : Guy MEINRAD port. : 06 815 843 66 e-mail : guy.meinrad@agrivalor.eu
-------------------------	--	--	---

*Cette fiche doit être tenue à disposition des organismes compétents en cas de contrôle.
Nous réunissons l'ensemble de nos compétences afin de délivrer un produit de qualité et dont les teneurs sont conformes aux seuils réglementaires.
Néanmoins nous recommandons à chaque utilisateur d'adapter les pratiques aux conditions locales.*